Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON

3 quai des Célestins
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2022

FORT Pierre-Emmanuel
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON
3 quai des Célestins
69000 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Hospices Civils de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous portons à votre connaissance :

- La note « Règles et Méthodes comptables » en pages 7 et suivantes de l'annexe qui précise les principes appliqués pour l'établissement des présents comptes annuels.
- Ainsi que la note « Le compte d'emploi des ressources » en page 18 de l'annexe précisant la méthode retenue pour l'établissement du compte d'emploi des ressources.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Fondation décrites dans l'annexe concernant notamment :

- Le traitement des libéralités,
- L'évaluation des engagements hors bilan,
- L'évaluation des fonds dédiés et des projets « à payer » sur la base des éléments disponibles à ce jour et des délibérations du conseil d'administration de votre Fondation,
- L'établissement du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi des ressources,
- Et, le traitement comptable des placements.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 2 juin 2023
Pierre-Emmanuel FORT
L'un des associés

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	13 928	5 046	8 882	13 524
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être	322 520		322 520	322 520
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	**336 448**	**5 046**	**331 402**	**336 044**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	128 911		128 911	239 437
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	1 500 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 961 422		5 961 422	4 354 316
Charges constatées d'avance	9 143		9 143	7 233
Total II	**7 599 476**		**7 599 476**	**6 100 986**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**7 935 923**	**5 046**	**7 930 877**	**6 437 030**

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**1 500 000**	**1 500 000**
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	1 500 000	1 500 000
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	994 915	897 409
Excédent ou déficit de l'exercice	**591 957**	**97 506**
Situation nette (sous-total)	**3 086 872**	**2 494 915**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**3 086 872**	**2 494 915**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	322 520	322 520
Fonds dédiés	1 779 933	1 176 315
Total II	**2 102 453**	**1 498 835**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 137	72 813
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	54 708	49 945
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 416 014	2 312 731
Produits constatés d'avance	110 000	110 000
Total IV	**327 019**	**232 758**
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**7 930 877**	**6 437 030**

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Produits de tiers financeurs	**3 031 439**	**2 981 443**
Concours publics et subventions d'exploitation	310 000	401 800
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	2 281 375	2 454 643
Contributions financières	440 064	125 000
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		1 676
Utilisation des fonds dédiés	521 629	306 702
Autres produits	3	2
Total I	**3 553 072**	**3 289 822**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	468 103	213 190
Aides financières	1 226 303	1 597 786
Impôts, taxes et versements assimilés		877
Salaires et traitements	156 495	168 361
Charges sociales	79 567	69 701
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 642	403
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 125 247	1 157 409
Autres charges	8 894	4
Total II	**3 069 252**	**3 207 732**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**483 820**	**82 090**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilées	5 254	1 924
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	**5 254**	**1 924**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assililées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**5 254**	**1 924**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**489 074**	**84 014**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	104 584	15 724
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V	**104 584**	**15 724**

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 701	2 232
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	**1 701**	**2 232**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**102 883**	**13 492**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**3 662 910**	**3 307 470**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	**3 070 953**	**3 209 964**
EXCEDENT OU DEFICIT	**591 957**	**97 506**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	24 935	10 000
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	**24 935**	**10 000**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	24 935	10 000
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	**24 935**	**10 000**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la Fondation : FONDATION HCL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 7 930 877 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 195 574 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/05/2023 par les dirigeants de l'association.

Présentation de l'association

La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes.

Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants :
Améliorer l'accueil et le confort à l'hôpital,
Accélérer les projets de recherche et l'innovation en santé,
Accompagner les malades et leurs proches au-delà des traitements.

Les moyens d'action de la Fondation consistent en :
Collecter, par tous moyens et auprès de tous partenaires, les fonds privés nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans l'objet de la Fondation, notamment par voie d'appel public à la générosité,
Organiser et soutenir toutes manifestations et campagnes d'information, toutes publications d'articles et d'ouvrages et animer un site internet destinés à l'information du public et des professionnels de la santé,
Financer, acquérir, gérer et mettre à disposition des biens mobiliers et immobiliers qui contribuent à la réalisation de son objet,
Promouvoir, soutenir et participer à des initiatives et actions portées par des organismes privés ou publics en relation avec l'objet de la Fondation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en

place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds Dédiés

La collecte des ressources est utilisée par le Conseil d'Administration lors du vote de soutien à des missions sociales. Ces montants votés sont alors inscrits dans un compte 419100 de "projets à verser" qui apparait en autres dettes pour un montant de 2 414 534 € au 31/12/2022.

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique », en contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés sur dons ou legs affectés ». Au 31/12/2022 les fonds dédiés de la Fondation HCL sont de 1 779 933 € et se décomposent de la manière suivante :

- Axe confort : 3 430 €,
- Axe Accompagnement : 6 389 €,
- Axe recherche : 24 859 €,
- Projets : 1 686 581 €,
- Legs : 58 673.38 €.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produit des exercices futurs en « Utilisations des fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

La partie des ressources provenant de legs ou de donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés». Au 31/12/2022, les fonds reportés la Fondation sont de 322 520 €. Ces sommes seront rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Traitement des legs, donations et assurances-vie

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

A compter du 1er janvier 2021, le règlement ANC n°2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux différents évènements des libéralités.

Les assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire sont comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs, donations ou assurance-vie sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie de la Fondation et notamment de sa dotation initiale, des contrats de capitalisation ont été souscrits, pour un montant global de 1.5 millions d'euros. Ces contrats présentent une moins-value latente globale au 31/12/2022. Toutefois, le capital étant garanti à échéance aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la Fondation.

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes,
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état,
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Elles sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 928			13 928
Immobilisations incorporelles	**13 928**			**13 928**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Biens reçus par legs ou donations	322 520			322 520
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**322 520**			**322 520**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**336 448**			**336 448**

La Fondation a reçu en 2021 un leg immobilier situé à Lyon 8ème d'une valeur de 322 520 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	403	4 642		5 046
Immobilisations incorporelles	**403**	**4 642**		**5 046**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	**403**	**4 642**		**5 046**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 138 054 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	128 911	128 911	
Charges constatées d'avance	9 143	9 143	
Total	**138 054**	**138 054**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "autres" s'établit à 128 911 € et est principalement composé de produits à recevoir pour 125 000 € dont:

- 5 000 € en lien avec une convention de mécénat signée avec la mutuelle verte le 19 juin 2019 pour le projet exosquelette. L'objectif de cette convention étant le financement de la formation et de l'aménagement d'une chambre pour 10 000 € dont 5 000 € ne seront versés que lors du début des travaux. Il est prévu une condition résolutoire sur les 5 000 € restant, si les travaux n'ont toujours pas débuté dans 3 ans,

- 30 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec le CIC Lyonnaise de banque en date du 28 février 2020. Le mécène s'était engagé à verser à la Fondation la somme de 120 000 € en 4 versements de 30 000 € annuels dont 30 000 € versés en 2020 et 2021. L'objectif de ce financement est de permettre la réalisation d'un projet porté par le Professeur Tristan-ferry, « Phages et phagothérapie : des virus pour traiter les infections bactériennes résistantes aux antibiotiques », sur l'Hôpital de la Croix Rousse,

- 60 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec Apicil Prévoyance en date du 25 octobre 2022. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 60 000 € afin d'acquérir un exoscope, microscope digital robotisé au profit du service de neuropédiatrie de l'HFME.

- 10 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec Apicil AGIRC-ARCO en date du 1er décembre 2022. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation cette somme afin de financer une table numérique interactive à destination des personnes atteintes de troubles cognitifs et/ou moteur à l'hôpital des Charpennes à Villeurbanne.

- 20 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec Apicil AGIRC-ARCO en date du 1er décembre 2022. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation cette somme afin de financer un jardin de déambulation sécurisé pour les patients atteints de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, hospitalisés au sein de l'unité cognitivo-comportementale et de l'unité d'hébergement renforcé de l'hôpital des Charpennes à Villeurbanne.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	*Dont générosité du public*	Montant	Dont générosité du public	Montant	*Dont générosité du public*	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000							1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves								-
Report à nouveau	897 409			97 506	*49 160*			994 915
Excédent ou déficit de l'exercice	97 506	- 97 506	*49 160*	591 957	588 286			591 957
Situation nette	2 494 915	- 97 506	*49 160*	689 463	637 446	-	-	3 086 872
Fonds propres consomptibles								
Subventions d'investissement								
Provisions règlementées								
TOTAL	2 494 915	- 97 506	*49 160*	689 463	637 446	-	-	3 086 872

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 741 858 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 137	161 137		
Dettes fiscales et sociales	54 708	54 708		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 416 014	2 416 014		
Produits constatés d'avance	110 000	110 000		
Total	**2 741 858**	**2 741 858**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Au 31 décembre 2022, la Fondation présente également un passif de 2 414 840 € qui correspond au montant restant à verser sur des projets votés par le conseil d'administration.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	1 944
Honoraires np	12 719
Dettes provis. pr congés à payer	28 309
Charges sociales s/congés à payer	15 550
Total	**58 522**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 143		
Total	**9 143**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constates d'avance	110 000		
Total	**110 000**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 4 920 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics Subventions d'exploitation Subventions d'équilibre Subventions d'investissement					310 000	310 000
						310 000

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 000 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	**1 000 000**

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

Variation des fonds dédiés	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Projets Généraux	1 076 201	1 102 273	476 936			1 686 581	-
Projets Recherche	15 912	15 912	43 521			24 859	
Projets Accompagnement	24 638	6 171				6 389	
Projets Confort	890	890	1 172			3 430	
Legs	58 673					58 673	
Fonds reportés	322 520					322 520	
TOTAL	1 498 835	1 125 247	521 629	-	-	2 102 453	-

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/22		Exercice 31/12/21	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	420 892	420 892	1 188 579	1 188 579
- Legs, donations et assurances-vie	1 000 000	1 000 000	689 968	689 968
- Mécénat	860 483	860 483	576 095	576 095
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	541 592	541 592	125 000	125 000
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 313		19 326	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	310 000		401 800	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		-	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	521 629	521 629	306 702	306 702
TOTAL	3 662 910	3 344 596	3 307 470	2 886 344
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 226 303	1 226 303	1 597 786	1 597 786
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	72 647	72 647	180 309	180 309
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	642 113	332 113	274 057	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 642		403	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 125 247	1 125 247	1 157 409	1 157 409
TOTAL	3 070 953	2 756 310	3 209 964	2 935 504
EXCEDENT OU DEFICIT	591 957	588 286	97 506	-49 160

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/22		Exercice 31/12/21	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	24 935	24 935	10 000	10 000
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	24 935	24 935	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	24 935	24 935	10 000	10 000
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	24 935	24 935	10 000	10 000

Compte d'emploi et des ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément est établi selon le règlement ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 30 décembre 2018.
A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2.

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Affectation des ressources aux emplois, spécialement des ressources collectées auprès du public :

Les méthodologies retenues concernant l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Les ressources sur lesquelles la Fondation a liberté d'affectation sont identifiées,
- En leur sein, la part des ressources issues de la générosité du public (dons, legs et autres libéralités) et des autres produits accessoires d'exploitation (ventes objets, etc...) est identifiée,
- Des frais de gestion sont, au cas par cas, prélevés sur les collectes affectées et non affectées issues de la générosité du public.

Le conseil d'administration de la Fondation maintient en 2022 la démarche appliquée en 2019. Cette dernière prévoit d'appliquer une retenue de 10% sur l'ensemble des collectes au titre des frais de gestion, de communication et d'accompagnement exposés par la Fondation au titre des projets directement concernés par ces mêmes collectes. Par ailleurs, un taux spécifique de 5 % est appliqué sur la collecte affectée aux services.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) estimé en 2020 était égal au solde des fonds propres au 31-12-2019 retranché de la dotation initiale sous déduction des ressources non liées à la générosité publique. Le solde estimé, alors, en début d'exercice, étant négatif, a été remonté pour une valeur nulle.

Définition des missions sociales :

Les missions sociales de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont fixées par les statuts : "La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants:

- Améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- Favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie."

Toutes les missions sociales de la Fondation sont réalisées en France et sans intermédiaire.

Affectations des frais communs aux Missions Sociales, aux Frais de collectes et aux Frais de structure :

Les emplois ont été affectés selon la méthode du coût direct. Les dépenses non imputables directement sont ventilées en fonction de clés de répartition définies par la direction de la fondation, selon le type de dépenses.

Modèle économique :

Le modèle économique de la Fondation repose exclusivement sur la perception des dons, libéralités ou legs qui sont ensuite utilisés pour le financement de projets présentés par des structures tierces.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 31/12/22	Exercice 31/12/21
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	**1 226 303**	**1 597 786**
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 226 303	1 597 786
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**72 647**	**180 309**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	72 647	180 309
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**332 113,15**	-
TOTAL DES EMPLOIS	**1 631 063**	**1 778 095**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**1 125 247**	**1 157 409**
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**588 286,03**	**0**
TOTAL	**3 344 596**	**2 935 504**

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 31/12/22	Exercice 31/12/21
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**2 822 967**	**2 579 643**
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	420 892	1 188 579
- Legs, donations et assurances-vie	1 000 000	689 968
- Mécénats	860 483	576 095
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	541 592	125 000,00
TOTAL DES RESSOURCES	**2 822 967**	**2 579 643**
-2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**521 629**	**306 702**
0 DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**0**	**49 159,66**
TOTAL	**3 344 596**	**2 935 504**
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	139 471	188 631,00
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	588 286	-49 160
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	727 757	139 471

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/22	Exercice 31/12/21
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	24 934,57	10 000
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	**24 935**	**10 000**

	Exercice 31/12/22	Exercice 31/12/21
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	
Dons en nature	24 934,57	10 000,00
TOTAL	**24 935**	**10 000**

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 31/12/22	Exercice 31/12/21
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**1 438 835**	**648 128**
(-) Utilisation	- 521 629	- 306 702
(+) Report	1 125 247	1 157 409
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**2 102 453**	**1 438 835**